



DANDELION IMMOBILIER

HONORAIRES¹ DE L'AGENCE A LA CHARGE DU VENDEUR

(Transactions immobilières)

Prix de vente en Euros	Honoraires d'agence TTC
Jusqu'à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 à 100 000 €	10 000 €
De 100 001 à 300 000 €	20 000 €
De 300 001 à 500 000 €	30 000 €
De 500 001 à 700 000 €	40 000 €
Dès 701 000 €	5 %

AUTRES HONORAIRES²

Prestations de services	Honoraires d'agence HT en %
Apport d'affaires sans exclusivité VEFA	5 %
Étude personnalisée avec exclusivité VEFA	4 %
Conseil AMO	1 250 € / jour
Expertise immobilière certifiée	125 € / heure

**GAGNEZ 0,5 % DE COMMISSION³
SI VOUS ÊTES A L'ORIGINE D'UNE VENTE !**

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Honoraires d'agence dus à la signature de l'acte authentique de vente chez le notaire
2. Honoraires facturés à la suite d'un devis ou d'un ordre de mission
3. Commission d'apporteur d'affaires calculée à partir du prix net vendeur de l'acte authentique de vente TTC, payable un mois après la signature de l'acte authentique.
4. DANDELION IMMOBILIER et son agent immobilier ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.
5. Nos tarifs toutes taxes comprises sont rédigés au taux de TVA en vigueur inclus.
6. Nos honoraires sont exprimés en euros TTC ou HT et sont dus à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire
7. Nos honoraires sont directement payés à DANDELION IMMOBILIER par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avantcontrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.

DANDELION IMMOBILIER[®] – DANDELION IMMOBILIER CORLUE EURL – Membre de la FNAIM

Siège social : 145 avenue du Maréchal Foch – 94000 Créteil – France – R.C.S CRETEIL n° 842 176 810 – Code NAF : 6831Z
Carte Professionnelle Transaction n° CPI 9401 2021 000 000 017 délivrée par la CCI Paris Île-de-France, sans détention de fonds.
RCP MMA IARD N° 127124693 – VERSPIEREN – 8 avenue du Stade de France – 93210 – La Plaine-Saint-Denis.

Pour tout litige afférent à l'exécution d'un mandat, le mandant, s'il est un « consommateur » au sens de l'article liminaire du code de la consommation, est informé qu'il peut saisir le médiateur de la consommation, soit par voie électronique à contact@anm-conso.com, www.anm-conso.com, soit par courrier postal à l'attention de l'ANM Conso – 2 rue Colmar – 94300 Vincennes

